



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2023_51

L'An deux mil vingt-trois, le 9 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 04/10/2023

DATE D’AFFICHAGE : 04/10/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Valéry LAURENT.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA procuration à Mme Isabelle ARMAND.

Absents(es) : M. Richard PELISSERO, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL DE VILLEJUST.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-7 et suivants et les articles R2213-2 et suivants relatif à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires;

VU le Code Civil notamment l'article 16-1-1 ;

VU le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 relatif au non-respect dû aux défunts ainsi que l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Villejust en date du 26 mai 1998 portant sur le règlement du cimetière et du columbarium ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Villejust en date du 27 avril 2000 portant sur l'attribution particulière des concessions du cimetière aux personnes résidants sur des territoires formant une enclave avec la commune de Villejust;

CONSIDERANT que Monsieur Le Maire est en charge de la surveillance du cimetière communal et assure la police des funérailles et des cimetières ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière de la commune de Villejust ;

CONSIDERANT qu'il convient de réactualiser le règlement intérieur du cimetière ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale finance et moyens généraux en date du 4 octobre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ABROGE la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 1998 portant sur le règlement du cimetière et du columbarium ;

ADOpte le nouveau règlement du cimetière communal de Villejust.

DIT que le règlement entrera en vigueur par arrêté municipal le 1^{er} novembre 2023.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/10/2023*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

